

Pièces à joindre : définition et exemples

Sommaire

Pour tous les dossiers :

[Cerfa](#)

Certificat d'urbanisme :

[Certificat d'urbanisme - Plan précisant l'implantation du projet](#)

Autres dossiers (DP PC et PA):

[Plan de situation](#)

[Plan de masse](#)

[Plan en coupe](#)

[Notice](#)

[Plan des façades](#)

[Document graphique permettant d'apprécier l'insertion](#)

Autres pièces couramment demandées :

[Attestation d'assainissement](#)

[Formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique](#)

[Nécessité agricole](#)

[Formulaire des incidences Natura 2000](#)

[Justification du dépôt d'une demande ICPE](#)

Cette liste correspond aux pièces le plus souvent demandées. Attention, d'autres pièces existent pour les dossiers et des situations particuliers. En cas de doute, reprendre la notice.

Les exemples (encadrés en bleu ci-dessous) sont donnés à titre indicatif, et doivent être repris et adaptés à votre situation.

Pour tous les dossiers :

CERFA : Document officiel de la demande. Il doit toujours être fourni complet, avec toutes ses pages, daté et signé, **y compris le volet fiscal**, même si le projet ne créé pas de surface.

Certificat d'urbanisme

Plan précisant l'implantation du projet :

Cette pièce permet de préciser la zone d'implantation du projet, et de définir si ce dernier est réalisable ou non en fonction de la réglementation en vigueur sur cette zone.

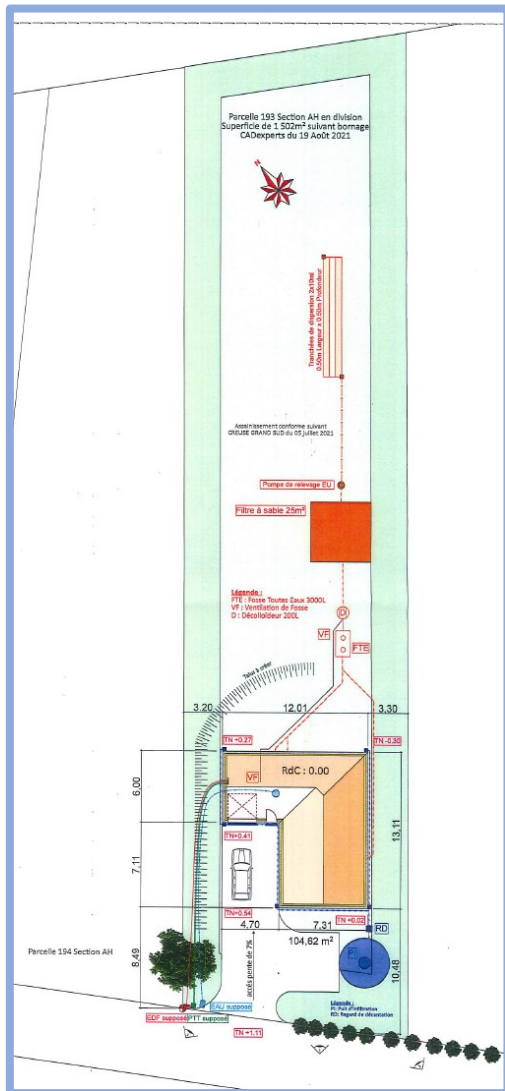
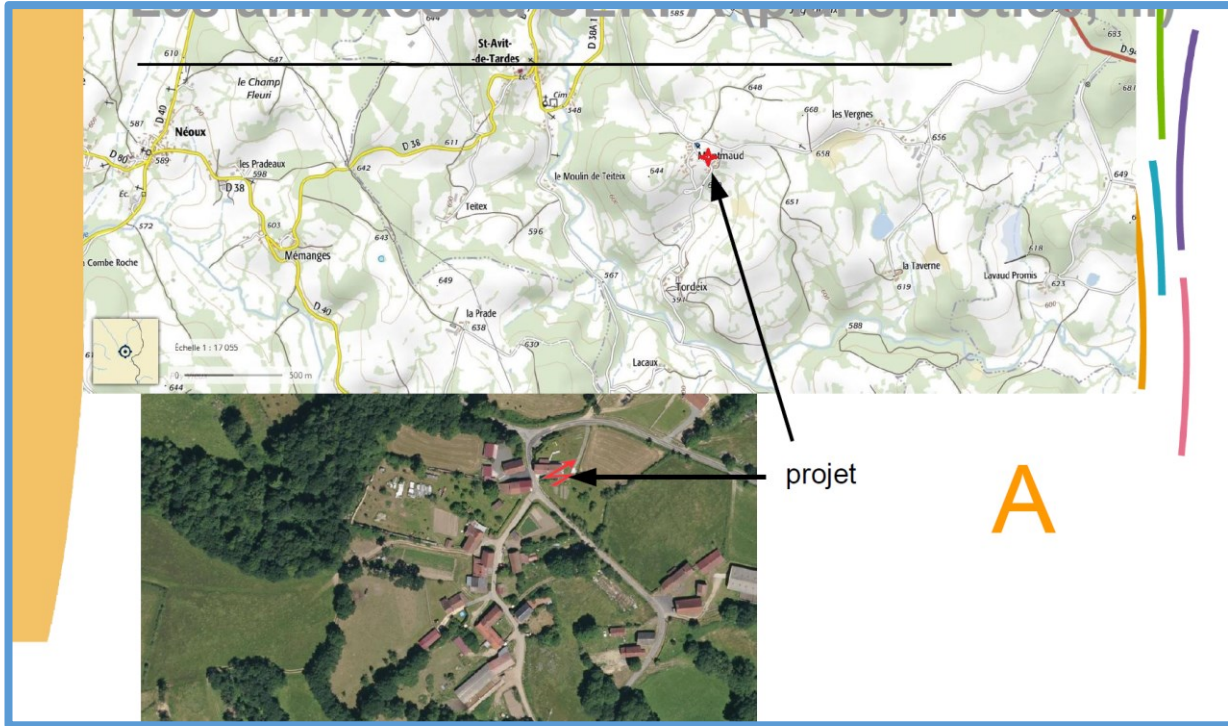


[Retour Liste des pièces](#) ↑

Autres dossiers (DP PC et PA):

Un plan de situation du terrain :

Plan permettant de situer le terrain dans la commune.



Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier :

Le plan de masse permet de définir l'emplacement exact d'un projet sur une parcelle, et les éléments nécessaires à la construction. Il doit présenter :

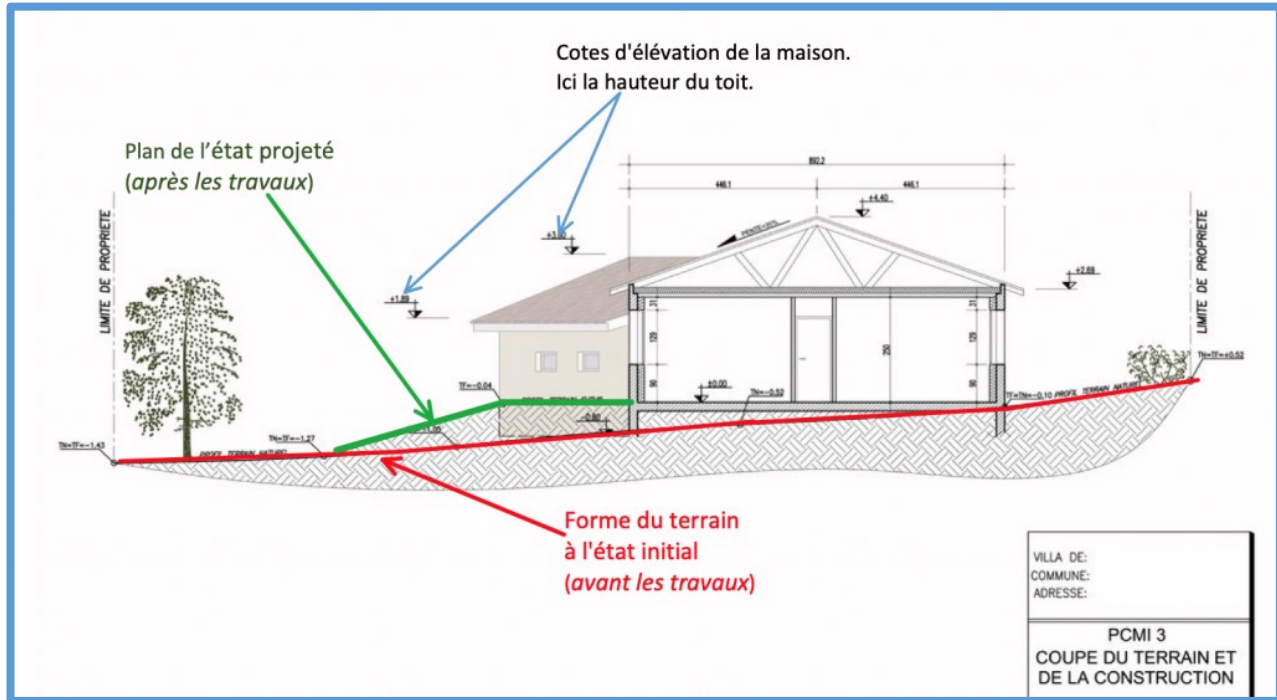
- Les dimensions du projet,
- Les distances par rapport aux limites séparatives, aux voies et aux autres bâtiments existants
- Les accès
- Les branchements aux réseaux
- Eventuellement les arbres conservés ou supprimés.

Il peut être plus léger pour une DP (et donc comporter que les 3 premiers points), plus complexe pour un PA.

[Retour Liste des pièces](#) ↑

Un plan en coupe du terrain et de la construction :

Elle permet d'évaluer les mouvements de terrain nécessaires au projet : déblais remblais.



[Retour Liste des pièces](#) ↑

Une notice décrivant le terrain et présentant le projet :

Elle présente la situation du terrain.

Elle présente le projet, en répondant à des questions précises destinées à permettre au maire de comprendre la façon dont les constructions prévues s'insèrent dans leur environnement : matériaux utilisés, couleurs, traitement des abords, etc...

NOTICE PAYSAGERE

1. TERRAIN EXISTANT

Le projet est situé sur la commune de X.
Il s'agit de la parcelle AD 53 d'une surface de 2062 m², actuellement en prairie et qui est en légère pente vers le Sud/Est.

2. AMENAGEMENT TERRAIN

Les espaces libres de la construction et de l'air de stationnement seront aménagés en jardin avec de la pelouse et des arbustes d'ornements d'essence locale appropriés à la région.
Des arbres de hautes tiges agrémenteront le terrain.

La parcelle sera clôturée par des haies vives composées d'essences locales doublées d'un grillage plastifié vert.

Un accès par la voie communale n°3 sera créé permettant le stationnement d'au moins deux véhicules en dehors des voies publiques.
Les eaux usées et les eaux pluviales seront rejetées par canalisations souterraines au réseau collectant ces eaux.

3. CONSTRUCTION PROJETEE

Le projet se compose d'un vide sanitaire, d'un rez de chaussée et des combles aménagés.

La construction sera surélevée de 20 cm en moyenne du niveau du terrain naturel. La différence de niveau sera rattrapée par un mouvement de terre.

Les prestations qui concernent le projet sont les suivantes :

L'élévation de cette construction sera en briques dans la « gamme des rouges ».
La couvertures sera en tuiles de couleur rouge vieilli et sera à deux pans de 40°.
Les enduits extérieurs auront une finition grattée, ton pierre (B3 du Nuancier régional pour les murs).
Les menuiseries et volets roulants seront en PVC gris clair de RAL 7047.
Les gouttières et les descentes seront en zinc de couleur grise.

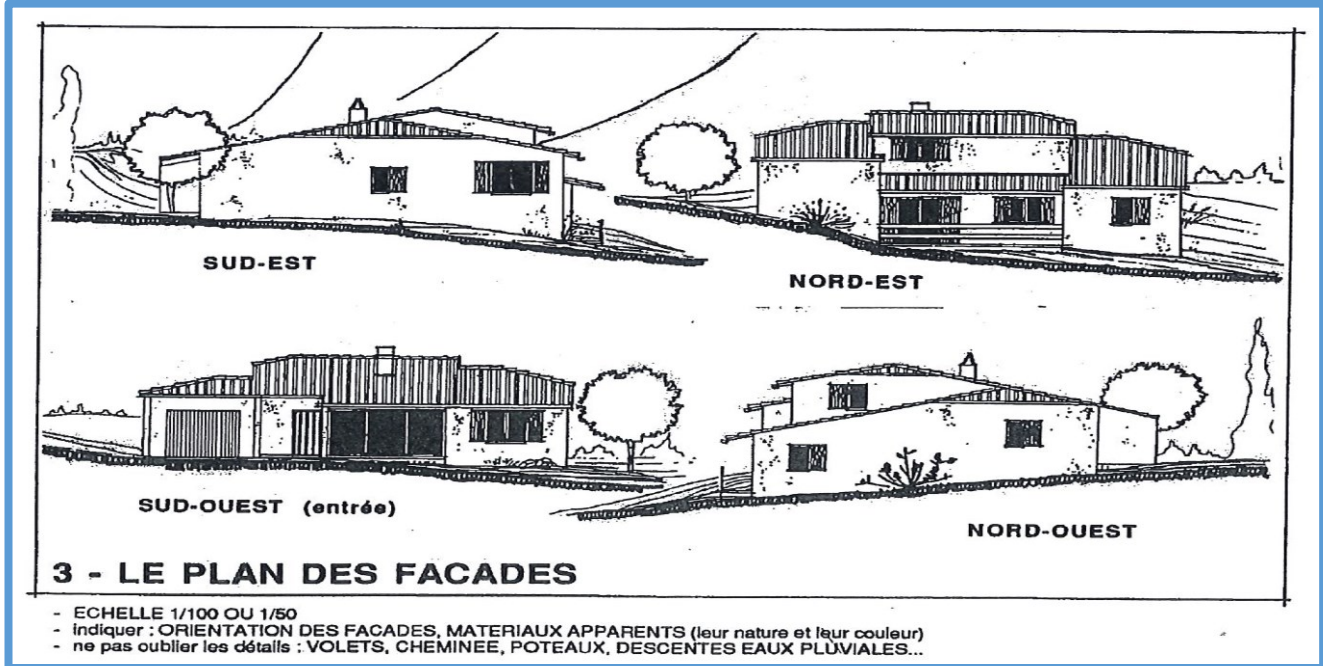
4. L'INSERTION

Cette construction s'intègre bien dans l'environnement proche des constructions voisines. Elle respecte l'harmonie et la qualité architecturale des lieux.

[Retour Liste des pièces](#) ↑

Un plan des façades et des toitures

Le plan des façades et des toitures permet d'apprécier quel sera l'aspect extérieur de la construction.



[Retour Liste des pièces](#) ↑

Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement : il Permet d'apprécier comment le projet se situe par rapport aux autres constructions avoisinantes et aux paysages. Cela peut être un photomontage informatique, ou en papier avec du calque.



[Retour Liste des pièces](#) ↑

Autres pièces couramment demandées :

L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme] si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :

Cette attestation permet de s'assurer que le projet d'installation d'assainissement non collectif a bien été contrôlé en amont de la demande de permis. Elle doit être établie par le SPANC dont dépend votre commune. Elle est obligatoire pour les PC comportant un nouvel assainissement autonome ou une réhabilitation.

Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique :

L'attestation permet de s'assurer que le maître de l'ouvrage a pris en compte la réglementation thermique lors de la conception de son projet. Cette attestation doit être établie sur le formulaire disponible sur le site internet thématique du Ministère chargé des économies d'énergie dans le bâtiment www.rt-batiment.fr.

Nécessité agricole :

Cet imprimé permet de vérifier la qualité d'agriculteur et la nécessité réelle de son projet. Formulaire : <https://www.creuse.gouv.fr/content/download/5081/36297/file/Formulaire%20necessite%20agricole.pdf>

Si votre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 : **Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R.414-23 du code de l'environnement**

Formulaire spécial : <https://www.creuse.gouv.fr/content/download/5649/42948/file/Formulaire%20Natura%202000.pdf>

PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

Pour les ICPE. Récépissé de dépôt d'un dossier de demande ou de modification d'une ICPE. Pièce provenant de la préfecture de la Creuse.

[Retour Liste des pièces](#) ↑